Image not found or type unknown

Partage des trajets - Quels trajets ?

Par **ccssmm**, le **13/02/2016** à **16:02**

Bonjour,
La convention de divorce dit (lors d'une énumération de faits) que les trajets seront partagés de moitié par les parties.
De quels trajets parlent-ont ici ?
Merci
Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés